



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 23 Septembre 2020

Délégation affichée

Le **25 SEP. 2020**

Effectif du Conseil :	33
Présents :	23
Absents et Excusé(es) :	06
Procurations :	4

N° d'ordre : 30/2020

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt et le Mercredi vingt-trois du mois de Septembre, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-sept Septembre 2020, s'est réuni à huis clos dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire **Monsieur ATALLAH André**.

La convocation a été affichée en Mairie, le 17 Septembre 2020.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 2^{ème} Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 4^{ème} Adjoint au Maire ; Mme RODES Brigitte, 5^{ème} Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 6^{ème} Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 7^{ème} Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 8^{ème} Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 9^{ème} Adjoint au Maire. M. MIRRE Jocelyn ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; M. TABAR Patrice ; Mme JEREMIE Marie-Louise ; Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; M. CARRIERE Pierre ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys ; M. ISSA Jean-François ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; M. PROCIDA Robert ; M. BROLIRON Jean-François ; Mme MONGE Dunia : **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RICHARD Maryvonne, 1^{er} Adjoint au Maire (Procurations données à M. FARIAL Harold) ; Mme LACROIX Jénia, Conseiller Municipal (Procurations données à Mme PAISLEY Yanetti) ; M. EUGENE-SALZEDO Willy, Conseiller Municipal (Procurations données à Mme PENCHARD Marie-Luce) ; Mme GAUTHIEROT Franciane, Conseiller Municipal (Procurations données à M. BROLIRON Jean-François).

ABSENTS : Mme PETRO Sonia, 3^{ème} Adjoint au Maire ; Mme LAQUITAINE Liliane ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; M. PERAIN Franck ; M. GEOFFROY Luidji ; Mme GUILLAUME Myriam : **Conseillers Municipaux**.

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION DESIGNANT LE REPRESENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
DES TERRITOIRES DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 21 Février 2019, la Ville de Basse-Terre est devenue membre fondatrice de la FONDATION POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE.

A ce titre, elle est membre du Conseil des Territoires de la Fondation.

Conformément aux statuts, le Conseil des Territoires est l'une des quatre instances consultatives de la FONDATION POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE et a la mission d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'action territoriale de la fondation et sur tout point en rapport avec les compétences des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, dix-neuf ans après la loi Taubira qui a reconnu l'esclavage et la traite comme des crimes contre l'humanité avec l'institution de la journée nationale du 10 Mai et la mise en place du comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, la création de la FONDATION POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE est venue marquer une nouvelle étape dans la reconnaissance par la France de ce passé.

La Fondation est née de la volonté partagée de l'Etat et d'acteurs publics/privés qui ont réuni leurs moyens pour lui permettre d'exister. C'est une institution autonome, reconnue d'utilité publique et dotée d'un budget annuel de plus de 2 M€. Elle remplace aujourd'hui le comité national, dont elle reprend et amplifie la mission de transmission, au service d'un projet alliant histoire, culture et citoyenneté.

Le premier Conseil des Territoires de la Fondation est prévu pour le Jeudi 1^{er} Octobre 2020. Aussi, il convient pour la Ville de désigner son représentant au sein de cette instance.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU la délibération n°05/2019 du Conseil municipal en date du 21 Février 2019 approuvant la participation de la Ville de Basse-Terre comme collectivité fondatrice de la fondation pour la mémoire de l'esclavage ;

VU le décret en date du 12 Novembre 2019 reconnaissant comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation pour la mémoire de l'esclavage », dont le siège est à Paris (75) et approuvant les statuts de cette fondation ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner le représentant de la Ville au Conseil des Territoires de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, SOIT 27 VOIX POUR
 (dont 4 procurations/ Mme RICHARD Maryvonne ; Mme LACROIX Jénia ;
 M. EUGENE-SALZEDO Willy ; Mme GAUTHIEROT Franciane)

ARTICLE UNIQUE : DE DESIGNER comme représentant de la Ville au Conseil
 des Territoires de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage :

- Madame **RODES** Brigitte.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

25 SEP. 2020

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **25 SEP. 2020**

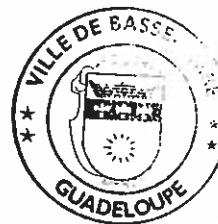
L'affichage *et/ou* la publication le **25 SEP. 2020**

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire
 André ATALLAH

Fait à Basse-Terre le



Le Maire
 André ATALLAH

